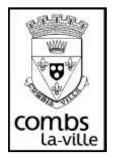
Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Recu en préfecture le 20/06/2019

Commune de COMR 1D : 077-217701226-20190617-DEL_17JUN_2-DE

Affiché le 20/06/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU **CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019

Délibération n° 02

Date de convocation 07.06.19

Date d'affichage 11.06.19

Nombre de **Conseillers**

en exercice: 35

présents : 26

votants: 35

Objet: Admissions en Non Valeur 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY - Mme M.-M. SALLES - Mme M. LAFFORGUE - M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. J.-M. GUILBOT G. RACKELBOOM - M. C. GHIS - M. C. DELPUECH - M. F. PERIDON -Mme F. SAVY - Mme M. FLEURY - M. J.-C. SIBERT - M. BAFFIE - M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme L.-A. MOLLARD-CADIX - M. R. TCHIKAYA - M. J. HOARAU - M. P. SAINSARD – Mme M.-C. BARTHES – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – Mme J. BREDAS par M. C. GHIS – M. B. BAILLY par Mme F. SAVY - D. REDSTONE par Mme L.-A. MOLLARD-CADIX – Mme N. GILLES par M. M. BAFFIE – M. Y. LERAY par Mme M.-M. SALLES – Mme D. LABORDE par M. F. BOURDEAU – M. M. HAMDANI par M. D. VIGNEULLE – Mme K.-D. MAKOUTA par M. J.-M. GUILBOT.

Madame Josiane FOURGEUX a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article R. 1617-24.

VU la liste de titres irrécouvrables présentée par le Trésorier de la Commune, pour un montant total de 3 834,02 €,

VU l'avis de la commission Administration-Finances,

CONSIDERANT que les 52 pièces soit 45 titres de recettes énumérés sur le tableau annexé ne peuvent être recouvrés après les recherches diligentées par les services du Trésor Public,

CONSIDERANT qu'un montant total de 3 925 € a été inscrit au budget 2019 au chapitre 65, compte 6541,

Envoyé en préfecture le 20/06/2019

ID: 077-217701226-20190617-DEL_17JUN__2-DE

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Affiché le 20/06/2019



ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'inscrire en non-valeur, en dépenses de fonctionnement, au vu de la liste 3546900233, 45 titres pour un montant de 3 834,02 €

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2019

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce consécutive à cette décision

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 17 juin 2019

Le Maire Guy GEOFFROY

Signé

Pour: 35 Contre: -Abstentions: -